



ANIMALS



ANIMALS

un film de Nabil Ben Yadir

92 min - Belgique - DCP - 5.1 - 2021

Matériel presse téléchargeable sur www.cineart.be

DISTRIBUTION

Cinéart
72-74, rue de Namur
1000 Bruxelles
T. 02 245 87 00

PRESSE

Heidi Vermander
T. 0475 62 10 13
heidi@cineart.be



SYNOPSIS

Brahim est un jeune homme, la joie de vivre de sa mère. Un jour, il trouvera l'amour de sa vie. Il deviendra père de famille et les rendra tous fiers. Un jour, il sera mûr et comblé. Un jour...

ENTRETIEN AVEC NABIL BEN YADIR RÉALISATEUR

ORIGINE ET OBJECTIF

Tout est venu d'une discussion avec un ami dans un café. Je lisais un article sur le meurtre d'Ihsane Jarfi, et il m'a dit « c'est juste un pédé qui crève ». Sur le moment, je n'ai pas réagi, mais j'y ai pensé toute la nuit, je me suis demandé pourquoi je n'avais pas réagi.

Le lendemain, je suis retourné dans ce café, avec le même journal, à la même page. Cet ami m'a dit : « mais pourquoi tu reviens avec cette histoire ? ». Et là c'est sorti : « parce que je veux en faire un film ». Plus tard, je lui ai montré le film, en lui disant qu'il en était en quelque sorte à l'origine. Il était abasourdi, choqué par la violence. C'est justement mon objectif : que les spectateurs et spectatrices, que ceux qui sont capable de regarder – y compris ceux qui auraient pu commettre ce meurtre – se disent « c'est trop, personne ne mérite une telle mise à mort ». La question des identités et des minorités m'a aussi profondément interpellé : quand j'ai appris ce meurtre, c'était la première fois que je voyais un nom à consonance maghrébine relié à de l'homophobie et pas à du racisme. Comment passe-t-on d'une identité à

l'autre ? Et quelle est la place des minorités ? Je m'identifie à la victime, parce que je fais moi aussi partie d'une minorité. Et « paradoxalement », la plupart des gens ont en eux une minorité, qui peut les faire s'identifier à Brahim.

RADICALITÉ DE LA FORME

J'ai voulu faire un film malaisant, montrer quelque chose qu'on ne veut pas voir d'habitude. Je n'ai pas fait un film sur un crime homophobe d'où l'on puisse sortir et aller boire un verre tranquillement. Ça ne m'intéresse absolument pas. Ce n'est pas mon propos non plus de faire une troisième partie où j'aurais montré la douleur des familles. C'est aux spectateurs et spectatrices de s'imaginer ça, d'en parler après, entre elles et eux.

TROIS PARTIES

Il n'y a rien qui prépare à une troisième partie : une personne qui ne sait rien du film peut se dire que le film va se clôturer avec cette violence et trouver cela insupportable. Je comprends d'ailleurs les gens qui quittent la salle, mais ceux qui quittent la

salle au moment de la troisième partie m'intéressent le plus, eux qui ont accepté de subir cette violence « frontale » s'en vont peut-être à cause d'un autre type de violence.

Très peu de films ont cette « cassure » interne, où l'on passe d'un personnage à un autre. Mon propos, c'est aussi la naissance des monstres, donc la troisième partie est essentielle. Mais je veux aussi qu'on voit d'où vient Brahim et ce qu'il vit avant de monter dans cette voiture.

MISE EN SCÈNE

Je travaille avec de longs plans séquences et une courte focale, la caméra suit le personnage, bouge beaucoup pour le suivre, et se déplace parfois pour revenir sur lui. Je ne coupe que lorsque je ne peux pas faire autrement, pour des questions de rythme.

J'utilise le format 4/3 qui donne une sensation d'étouffement. Le fait qu'il n'y ait pas de contre-champ accentue cette sensation.

Cette manière de filmer donne le sentiment de pénétrer dans des univers à la fois familiers aux protagonistes et dont ils se sentent exclus.

Et dans les parties 1 et 3, la caméra reste plus ou moins à la même distance, comme si elle était retenue par un élastique aux protagonistes. Ils regardent à droite ou à gauche, la caméra suit leur regard, puis revient vers eux, sans s'attarder sur le contexte.

FILMER LA VIOLENCE

Pour moi, il y a une « intraduisibilité » des images en mots. On ne pourra jamais remplacer certaines images par des mots. Et je pense qu'il faut être confronté à ces images-là, justement parce qu'on ne veut pas les voir.

ABSENCE D'ESTHÉTISATION

La deuxième partie semble très longue pour le spectateur, même si je l'ai réduite à dix minutes. C'est justement parce que je ne voulais pas esthétiser la violence qu'elle est si dure. D'habitude, il y a un « filtre » cinéma, un regard de cinéaste qui transforme cette violence.

Ici, le spectateur se retrouve tout seul avec elle, il peut légitimement se demander : « mais où donc est passé le réalisateur ? ». Il est le seul, en fait, à être témoin, à voir les choses du début à la fin.

MISE EN SCÈNE

Au départ, je n'avais aucune idée de la manière dont j'allais filmer cette violence. Raison pour laquelle j'ai décidé de travailler tout à fait autrement et de donner aux acteurs des gsm, un cadre et des indications sur ce qu'ils devaient filmer, puis toute l'équipe du film est restée à distance quand ils ont filmé eux-mêmes les scènes. Au début des scènes, ils sont conscients d'eux-mêmes, mais peu à peu, ça disparaît. Tout en étant dans leur personnage, ils oublient qu'ils jouent.

Et dès l'apparition des gsm, il n'y a plus de respiration, c'est comme une longue apnée.

En vérité, je me suis censuré, parce que je ne voulais pas d'effets spéciaux, et que je ne savais pas, alors, comment filmer certaines choses sans que personne ne se blesse.

L'impression est qu'il n'y a pas de témoin, et en vérité, c'est vrai, le seul témoin, c'est le spectateur lui-même. Lui seul voit l'intimité de la victime et celle du bourreau. C'est presque une responsabilité que je lui donne.

DÉSHUMANISATION

Il y a une légèreté et un humour, même dans la mise à mort, qui accroissent la violence. Tout comme la déshumanisation, qui est là dès le départ : ils ne demandent jamais comment Brahim s'appelle, il n'est qu'un bout de viande avant même d'être mort. Et quand il est mort, Loïc l'enjambe plutôt que de le contourner. Mais la scène la plus violente à mon sens, a lieu après le meurtre, quand ils effacent les photos du gsm de Brahim. Il y a vraiment une volonté d'effacement complet d'un être humain.

Avec ce film, j'ai beaucoup appris sur l'espèce humaine, en général, et jusqu'où elle peut aller...

LA REPRÉSENTATION DE SOI - L'USAGE DES SMARTPHONES

Pour moi, l'omniprésence des téléphones et la mise en scène de soi-même à travers ceux-ci, sont aussi responsables de cette mise à mort. Avec l'usage constant des smartphones, toutes les représentations sont amplifiées : devant eux, il faut essayer d'être le plus viril, le plus beau, ils amplifient la manière dont les quatre meurtriers veulent être vus et reconnus.

C'est une logique où l'on est encore plus que ce qu'on est : encore plus viril, encore plus victime, etc. Pour moi, ce sont de nouvelles armes.

Il y a également l'effet de groupe que je montre à l'œuvre, mais qui ne serait pas aussi puissant sans cette mise en scène via les smartphones. Chaque meurtrier est public des trois autres, et cela passe par la caméra, par notre société du « sensass », du « no limit ». Au final, la seule chose qui les arrête, c'est le jour qui se lève.

PAUVRETÉ DU VOCABULAIRE

Les meurtriers répètent sans cesse les mêmes mots, les mêmes insultes. La violence des coups est doublée d'une violence des mots, répétés ad nauseam. L'absence de mots pour s'exprimer crée une violence. Je veux montrer qu'on ne peut pas penser de manière nuancée quand on n'a pas le vocabulaire qui permet de décrire le monde avec nuance.

BANALITÉ DU MAL

Je montre le banal de l'après, et du juste après. Au début, les meurtriers se chamaillent pour une histoire de clés et au petit matin, ils recommencent à se chambrer là-dessus, comme si l'épisode du meurtre était déjà effacé.

Ensuite, je montre Loïc à son retour, faire des gestes banals, mettre ses affaires dans la manne à linge, etc. Je ne montre pas son ordinaire pour qu'on s'identifie à lui, au contraire, mais pour qu'on ne détourne pas le regard du monstre, pour qu'on voie Brahim à travers lui, dans chacun de ses gestes, qu'on s'identifie à Brahim chaque fois qu'on voit Loïc, c'est à dire tout le temps.

NAISSANCE DES MONSTRES

Si, après le meurtre de Brahim, je reste avec Loïc et pas avec les trois autres meurtriers, c'est parce qu'on sent qu'ils sont déjà violents, qu'ils ont des antécédents. Loïc, lui, se transforme cette nuit-là. Son basculement vers la monstruosité se fait en une seconde. Même s'il lutte, il finit par basculer.

Loïc lui-même comprend que c'en est fini pour lui. Ses possibles se referment. Même ce moment un peu suspendu, avec cette jeune serveuse, ne donne rien. Loïc n'y croit déjà plus.

Et puis si je choisis de suivre Loïc, c'est aussi parce que c'est au départ celui qui semble le plus faible. Il porte pourtant les derniers coups, ceux qui achèvent. Il devient le plus fou. Pour moi, « la loi du plus fort », est devenue aujourd'hui « la loi du plus fou ».

Et puis c'est un gars qui veut qu'on le regarde, mais que personne ne voit jamais, on le constate dans la troisième partie.

METTRE EN PARALLÈLE LES PARCOURS

Mon but n'est pas de dire que victime et bourreau c'est la même chose, mais l'opposé. Tout en leur faisant faire presque les mêmes gestes.

Pourtant, ils ont tous les deux des points communs, que je montre, mais leur place de victime et bourreau les rend caduc. Je leur fais faire presque les mêmes gestes (ranger des tables, aider pour une fête), mais on voit Brahim quand on regarde Loïc.

Ils pourraient venir du même milieu, aussi, sauf qu'on voit le père de Brahim réciter un poème ; on peut en déduire qu'ils n'ont pas reçu la même éducation.

Et ils portent tous les deux un secret : Brahim c'est son homosexualité ; Loïc, l'homosexualité de son père. Pour lui, le

meurtre est comme une libération, une manière de prouver à la société qu'il n'est pas comme son père. Montrer Loïc, c'est montrer quelque chose qu'on ne veut pas voir, ce juste-après trivial après un meurtre sordide.

S'INSPIRER DE LA RÉALITÉ

J'ai suivi le procès, et j'ai également été beaucoup en contact avec Hassan Jarfi, le père d'Ihsane. Je n'aurais pas fait ce film sans son approbation. Suivre le procès m'a aidé, m'a conforté dans ma volonté de faire ce film. J'avais besoin d'aller vers du réalisme. Tous les éléments sont inspirés de la réalité et de ce qui a été dit au procès. Un des meurtriers est vraiment allé au mariage gay de son père, peu de temps après le meurtre. J'ai seulement réduit la fenêtre temporelle pour que tout tienne en 24 heures.

FILMER (À) LIÈGE

Même si on voit peu Liège, c'était un devoir moral pour moi d'y tourner, je n'aurais pas pu le faire ailleurs. J'ai tourné dans l'ordre chronologique. Je ne l'avais jamais fait mais ça fonctionne bien, on peut changer des choses en cours de tournage sans que cela n'ait de conséquence sur l'aval.



ENTRETIEN AVEC HASSAN JARFI PÈRE D'IHSANE JARFI

RENCONTRE AVEC NABIL BEN YADIR

Avant qu'il ne me contacte, je ne connaissais Nabil que par son film **Les Barons**, que j'avais beaucoup aimé.

Je l'ai d'abord vu au tribunal, lors du procès des meurtriers. Il prenait des notes. Mais à l'époque, ce procès, c'était un tourbillon pour moi, tant de gens étaient là et venaient me parler que cette première rencontre reste assez floue.

Je lui ai tout de suite fait confiance, je lui ai donné carte blanche. Je savais qu'il n'avait pas besoin de « surfer sur la vague », qu'il n'y avait pas d'opportunisme de sa part. Nabil s'est assis tous les jours, pendant un mois, dans ce tribunal, pour assister à ce procès et entendre des choses insupportables. C'est qu'il a senti quelque chose, qu'il a été appelé en quelque sorte.

LA VIOLENCE DU FILM

Nabil a bien compris qu'il fallait montrer cette violence. Parce qu'en fin de compte, qu'est-ce que le nom d'Ihsane signifie, aujourd'hui ? Il renvoie automatiquement à la torture, à la

violence, à la mort. On ne peut pas éluder cette violence. Quand je pense à lui, je vois des chaussures qui écrasent son torse, je vois les dix-sept côtes cassées, le corps tailladé. Cette violence est directement concrète et elle se retrouve évidemment dans le film. C'est tout à fait fondamental qu'elle y soit.

Beaucoup de gens pensent que le cinéma sert uniquement à divertir. Ce n'est pas vrai. A mes yeux, ce film sera réussi s'il pousse le spectateur à reconsidérer sa vie, à avoir une insomnie en se demandant ce qu'il pourrait faire, réellement, pour empêcher ça.

Je n'ai pas vu le film, mais toute la violence qu'il montre ne rend qu'une partie de l'horreur. Et il ne rend pas la douleur et la souffrance des images mentales que je vois quand je pense à la nuit de sa mort. Le seul lien qui me reste avec mon fils, ce qui nous unit encore, c'est la souffrance.

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Bien sûr, c'est mon combat. J'ai beaucoup été dans des écoles, des institutions, j'ai fait des interventions, des conférences, pour sensibiliser. Je pense pourtant qu'il faut aller plus loin que cela,

que cela ne suffit pas, que ça a même parfois un côté vain.

Aujourd'hui, quand je vais témoigner, certaines personnes ont besoin que je « convoque » les quatre assassins, que je parle longuement d'Ihsane et que je détaille le meurtre pour qu'ils le condamnent. Mais l'utilité de ces rencontres est limitée. Après ma venue, les gens oublient, malheureusement. On vit avec une mémoire défaillante.

D'où l'intérêt d'avoir des projets sur le long terme, comme ce film qui va rester, ou comme d'autres actions. Par exemple, je développe pour l'instant un projet de sensibilisation à l'homophobie, mais aussi à toutes les formes de discriminations, sur six années, dans une école de Seraing. Il y aura des classes relais et des personnes ressources, accessibles, pendant tout le cursus de secondaire, pour toute l'école. A mon sens, c'est de cette manière qu'on peut faire changer les mentalités. Comme ça qu'on peut gagner.

Ce film pallie lui aussi à nos mémoires défaillantes. Il les revivifie, mais pas pour **commémorer**, pour **pousser à l'action**. Ce film, il est là pour dire aux spectateurs « qu'avez-vous fait, vous, concrètement ? Y a-t-il plus ou moins de violence ? ». Chacun de nous peut intérioriser qu'il faut lutter contre la haine et les discriminations, et faire quelque chose, même quelque chose de « petit », et chacun peut comprendre que ce n'est pas difficile, en vérité.

On peut, on doit bien sûr parler de l'homophobie et avoir un discours sur la tolérance. Le problème, c'est que ça devient trop facilement une vitrine pour se donner bonne conscience. Il faut agir.

Notre société fait des efforts, des lois changent, mais il y a un côté absurde à tout ça. Qu'on pense par exemple à la

circonstance aggravante d'homophobie, en droit, ou au fait qu'on ne mentionne plus le sexe sur la carte d'identité. C'est très bien, mais est-ce que ça change quelque chose à ce qui se passe réellement, dehors, dans les écoles, dans la société ? Il faut une pédagogie, et pas juste à l'école, sinon toutes ces lois et ces initiatives ne servent à rien. Sinon, on aura beau changer les lois, la violence restera.

IDENTITÉS MULTIPLES

Quand je dis par exemple que **je suis le père de tous les pédés**, je le fais par provocation, je le fais pour toucher les gens sur leur propre terrain, pour toucher ceux qui utilisent des insultes homophobes. C'est une manière de leur dire : **Ah tu insultes les gens, mais regarde, moi je suis le père de tous les pédés, viens me trouver, on va en discuter.**

On a retenu qu'Ihsane était homosexuel, mais il avait des identités multiples. Il était aussi musulman, il appartenait à la communauté musulmane. Mais ça, on oublie. On ne met pas non plus son identité belgo-marocaine en avant. On peut dire qu'Ihsane a été tué à cause de son homosexualité, c'est vrai, mais il aurait très bien pu être tué parce qu'il était musulman, ou d'origine marocaine. S'il a été tué, c'est d'abord et avant tout parce qu'il y avait volonté de tuer ! On ne sort pas de cette violence, c'est ça qui reste !

Si je pouvais, j'irais tous les jours dans la rue avec des images de mon fils démoli, à la manière d'un homme-sandwich. Toute ma vie. Pour parler à tout le monde, pour que chaque personne se sente touchée. **Animals** a lui aussi cet objectif de toucher tout le monde, en montrant que cette violence est tout simplement insupportable.

La Fondation Ihsane Jarfi est née le 6 février 2014, jour de l'anniversaire de ce jeune trentenaire liégeois enlevé et assassiné deux ans plus tôt, premier crime pour lequel la justice belge a retenu la circonstance aggravante d'homophobie. Souhaitée par Hassan Jarfi pour perpétuer la mémoire de son fils, la Fondation a, dès sa création, pu compter sur le soutien de la Ville de Liège, de trois importantes institutions culturelles de la Cité ardente (Opéra Royal de Wallonie, Orchestre Philharmonique Royal de Liège et Théâtre de Liège) et des organisations LGBTI locales. Durant ses premières années d'existence, la Fondation Ihsane Jarfi a organisé des appels à projets à l'attention du secteur associatif LGBTI.

A partir de 2017, elle a décidé de consacrer tous ses moyens à la création d'un refuge destiné aux jeunes en rupture familiale et/ou sociale pour cause d'homophobie, de lesbophobie ou de transphobie. L'infrastructure d'hébergement, qui a pris le nom de "Refuge Ihsane Jarfi", a accueilli sa première jeune en juin 2019. Une première en Wallonie ! De son côté Hassan Jarfi, ancien professeur de religion islamique, est invité régulièrement à témoigner dans les écoles, les centres culturels, les associations et les médias pour véhiculer des valeurs de tolérance.

La **mission principale** de la Fondation est la lutte contre toute forme de discrimination ou de violence motivée par l'homophobie, la lesbophonie et la transphobie.

Elle œuvre aussi à la réinsertion de jeunes gays, lesbiennes ou transgenres rejetés par leur famille. Le refuge Ihsane Jarfi leur offre ainsi un hébergement d'urgence, puis, plus pérenne si nécessaire, leur évitant ainsi de tomber dans le sans-abrisme ou leur permettant d'en sortir. Pendant leur séjour au refuge et dans les semaines qui suivent leur réinsertion sociale, ils bénéficient d'un accompagnement psycho-social. Le Refuge Ihsane Jarfi travaille avec une quinzaine de partenaires actifs dans les secteurs de la santé, de la santé mentale, de l'accompagnement social, de l'insertion... de telle façon à pouvoir répondre aux profils des jeunes qui y sont hébergés.

Depuis le 2020, le Refuge Ihsane Jarfi et la Fondation Ihsane Jarfi ont conclu une convention de collaboration avec le CPAS de Liège et en particulier avec son antenne jeune. La Fondation Ihsane Jarfi bénéficie également du soutien des pouvoirs publics : Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Ville de Liège. Depuis 2021, la Fondation organise elle-même la formation de ses intervenants au travers d'une journée de mise en situation via la méthode du théâtre action.



LISTE ARTISTIQUE

SOUFIANE CHILAH
GIANNI GUETTAF
VINCENT OVERATH
SERKAN SANCAK
LIONEL MAISIN

BRAHIM
LOÏC
GEOFFROY
MILOS
CHRISTOPHE

LISTE TECHNIQUE

RÉALISATION
SCÉNARIO
DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE
INGÉNIEUR DU SON
CHEF DÉCORATEUR
CHEF MONTEUR IMAGE
MIXEUR
CHEF MONTEUR SON
CHEF COSTUMES
PRODUCTEURS
COPRODUCTEURS.TRICES

PRODUCTRICE EXÉCUTIVE
DIRECTEUR DE PRODUCTION

PRODUCTION
COPRODUCTION

EN COPRODUCTION AVEC

AVEC LA PARTICIPATION DE
PRODUIT AVEC L'AIDE DU

AVEC LE SOUTIEN DU

NABIL BEN YADIR
NABIL BEN YADIR, ANTOINE CUYPERS
FRANK VAN DEN EEDEN
PIERRE MERTENS
IGOR GABRIEL
DIETER DIEPENDAELE
MATHIEU COX
FRED MEERT
ELISE ANCION
BENOÎT ROLAND, NABIL BEN YADIR
JEAN-PIERRE ET LUC DARDENNE
HENDRIK VERTHÉ, KOBE VAN STEENBERGHE
MARIE SAVARE DE LAITRE
DELPHINE TOMSON
FREDERIK VRANCKEN

10.80 FILMS
A TEAM PRODUCTION
LES FILMS DU FLEUVE
MAJE PRODUCTIONS
RTBF (TÉLÉVISION BELGE)
VOO ET BE TV
CANVAS
TELENET
PROXIMUS
BELGA PRODUCTIONS
WALLIMAGE (LA WALLONIE)
CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
VAF
TAX SHELTER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE

FILMOGRAPHIE

NABIL BEN YADIR



- 2021 **ANIMALS**
- 2017 **ANGLE MORT**
- 2013 **LA MARCHE**
- 2009 **LES BARONS**
- 2005 **SORTIE DE CLOWN**



CONTEXTE DU FILM
ET PISTES PÉDAGOGIQUES

ANIMALS

A. CONTEXTUALISATION

ASSASSINAT D'IHSANE JARFI

22 AVRIL 2012

Disparition d'Ihsane Jarfi à Liège.

QUELQUES JOURS APRÈS LES FAITS

Arrestation de 3 des 4 meurtriers.

1 MAI 2012

Son corps est retrouvé près de Tinlot.

4 MAI 2012

Le 4ème meurtrier est arrêté trois jours après la découverte du corps, veille de l'enterrement. Les quatre auteurs sont inculpés pour meurtre, avec circonstance aggravante d'homophobie. Trois d'entre eux ont des antécédents judiciaires de violences. Seul le plus jeune n'a pas de casier.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014

Procès aux assises des quatre prévenus, inculpés non seulement pour assassinat homophobe, mais devant aussi répondre d'autres chefs d'accusation, dont torture et traitements inhumains et dégradants ainsi que de faits d'humiliation ou d'avilissement graves et de séquestration.

Verdict : trois d'entre eux sont condamnés à la réclusion à perpétuité pour assassinat homophobe. Le dernier à 30 ans pour meurtre homophobe. La circonstance aggravante d'homophobie est retenue pour tous les auteurs.

Différence entre meurtre et assassinat

L'assassinat est une forme aggravée du meurtre, il est un homicide volontaire (intention de donner la mort) **prémédité** (art. 394 du code pénal). Dans un assassinat, la préméditation s'ajoute donc au meurtre.

La circonstance aggravante de crime homophobe

L'auteur encourt une peine plus sévère parce que l'acte qu'il pose est motivé par la haine qu'il porte à l'égard de l'orientation sexuelle de la victime. L'article 405 quater du Code civil est entré en vigueur en février 2013 :

« Lorsqu'un des mobiles du crime ou du délit est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue race, de sa couleur de peau, de son ascendance, de son origine nationale ou ethnique, de sa nationalité, de son sexe, de son changement de sexe, de son **orientation sexuelle**, de son état civil, de sa naissance, de son âge, de sa fortune, de sa conviction religieuse ou philosophique, de son état de santé actuel ou futur, d'un handicap, de sa langue, de sa conviction politique, de sa conviction syndicale, d'une caractéristique physique ou génétique ou de son origine sociale ».

D'autres crimes homophobes en Belgique

Juillet 2012 : Jacques Kotnik, 60 ans, est assassiné à Liège. L'auteur est arrêté et jugé en 2014. Il est reconnu coupable d'assassinat homophobe et condamné à 25 ans de réclusion

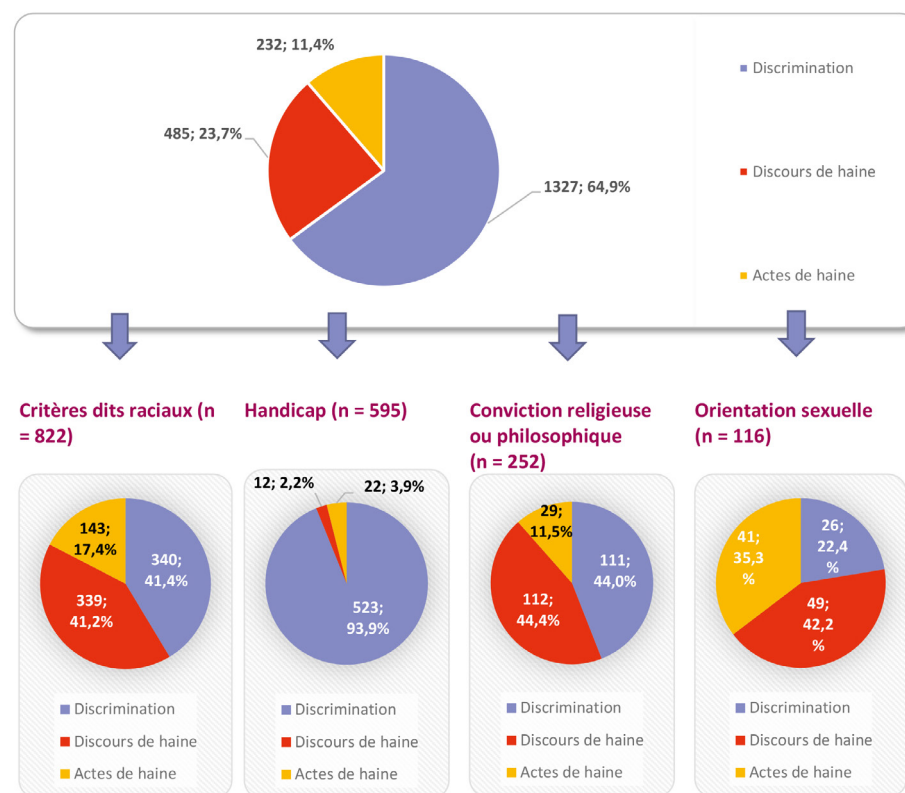
08/03/2021 : David P. à Beveren – Trois suspects mineurs d'âge se sont rendus à la police. L'instruction est en cours.

DISCRIMINATIONS LIÉES À L'HOMOPHOBIE

Comme pour la plupart des discriminations (racistes, sexistes, etc.), on peut supposer que le nombre de plaintes enregistrées est largement inférieur aux discriminations réelles.

Unia, l'organisme pour l'égalité des chances, recense et compile les données facilement accessibles sur son site. On constate qu'environ 5% des plaintes déposées chez elle sont liées à l'orientation sexuelle. Cependant, ainsi que le montre les graphiques ci-dessous, la proportion d'actes de violence est particulièrement préoccupante¹.

Graphique 84 : Répartition des dossiers selon le type de comportement interdit en 2020 (n = 2044)



¹ On se réfèrera utilement aux rapports annuels d'Unia, qui recensent le nombre et le type de plaintes enregistrées par leurs services. Le dernier en date est disponible via ce lien : https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Rapport_chiffres_2020_Unia_FINAL_FR_DEF.pdf

LUTTES CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Quelques exemples concrets

FÉVRIER 2013

Entrée en vigueur l'article 405 quater du code pénal, où des actes motivés par la haine homophobe (ou d'autres types de haine) sont punis de peines plus lourdes (cf. citation page 1).

2014

Création de la fondation Ihsane Jarfi sous l'impulsion de son père et avec le soutien du monde politique.

MAI 2018

Plan d'action interfédéral contre l'homophobie

D'après un sujet sur la RTBF à cette occasion, **3 personnes sur 10 de la communauté LGBTQIA+ ont été victimes de violences physiques graves**¹.

OCTOBRE 2018

Création du premier refuge pour jeunes lgbt, à Bruxelles².

2019

Ouverture du refuge Ihsane Jarfi, hébergement d'urgence pour des jeunes LGBT (personnes lesbiennes, gays, bi ou transgenres) de plus de 18 ans qui se retrouvent sans logement suite à une rupture avec leur milieu social et/ou familial.

OCTOBRE 2021

Nouveau décret audiovisuel³ qui permet aux citoyen.ne.s de porter plainte lorsqu'ils et elles estiment qu'il y a eu « promotion de la discrimination » dans les médias. Avant, il fallait une « incitation » à la discrimination. Or la notion de « promotion » est théoriquement plus large et pourrait donc permettre de mieux lutter contre les discriminations.

1 https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_le-gouvernement-wallon-approuve-un-plan-contre-l-homophobie?id=9920382

2 <http://rainbowhouse.be/fr/article/inauguration-du-premier-refuge-lgbt-en-belgique/>

3 Pour plus de détails, on pourra utilement se référer à cet article : <https://regulation.be/2021/11/17/le-nouveau-decret-en-bref/>

B. PISTES PÉDAGOGIQUES

Ce film pourra être l'occasion, s'il est vu dans un cadre scolaire, d'une réflexion avec les élèves sur les notions de violence, de discriminations et d'homophobie.

Vu la gravité des faits montrés dans le film, un avertissement et une préparation en classe sont indispensables avant la vision. Il ne s'adresse pas à des élèves en dessous de 16 ans. L'enseignant.e doit prendre le temps de préparer ses élèves, mais également de cadrer déjà certaines notions.

L'enseignant.e peut également lire le dossier de presse dans lequel le réalisateur explique sa démarche cinématographique, ses choix de mise en scène et l'origine du projet. Cela pourra éventuellement l'aiguiller face à certaines questions qui ne manqueront pas de surgir après la vision du film.

AVANT LA VISION DU FILM

On pourra commencer par quelques informations sur le réalisateur, Nabil Ben Yadir. Les élèves auront peut-être déjà vu un de ces films, **Les Barons** en particulier, qui a été un succès au cinéma et est passé récemment à la télévision. Il a également réalisé **La Marche**, un film inspiré de la réelle Marche pour l'égalité et contre le racisme, en France, en 1983.

L'on peut retenir deux faits importants :

- c'est un cinéaste autodidacte, qui n'a pas suivi un chemin linéaire pour devenir réalisateur (cela lui donne peut-être plus de liberté dans sa manière de filmer ?)
- il est sensible à la question des discriminations des minorités.

Cela permettra d'entamer une discussion autour de la question des **minorités**.

Les élèves savent-ils ce qu'est une minorité ? Peuvent-ils en citer ? Minorités religieuses, ethniques, sexuelles, sociales... ? Ont-ils déjà entendu des termes comme transphobe, islamophobe, grossophobe ?

Pour aller plus loin, d'autres questions peuvent être posées : peut-on faire partie de plusieurs groupes minoritaires ? Les femmes, bien qu'elles soient légèrement majoritaires dans la population, font-elles partie d'une minorité ?

D'après eux, que ressentent les personnes qui savent faire partie d'une minorité ? De la fierté, de la honte, de la colère, un autre sentiment ?

LES MINORITÉS

Nos sociétés sont composées de multiples groupes minoritaires. Par minorité on entend généralement un sous-groupe, numériquement inférieur au groupe de « référence » (par exemple la population d'un pays entier). Mais le nombre n'est pas le seul critère de définition d'une minorité : il s'agit aussi d'un groupe en position non-dominante.

C'est ainsi que les femmes, numériquement égales voir légèrement supérieures en nombre aux hommes, sont une minorité : elles sont en position d'infériorité au niveau de la société, et à ce titre, une minorité (par exemple, il existe toujours, à travail égal, des différences de salaires ; elles ne représentent qu'un faible pourcentage des personnes occupant des postes à responsabilité ; elles sont victimes de crimes ou de discriminations du simple **fait** d'être femme, etc.)¹.

Les minorités sont protégées en Belgique par plusieurs textes de lois, notamment contre les discriminations à leur égard, en matière d'embauche, d'accès au logement, contre les propos diffamants, etc.

Les minorités ne représentent pas forcément des groupes figés et établis. En voici quelques exemples, parmi bien d'autres, dans le contexte belge :

Les Turcs, les Congolais, etc. font partie des minorités **ethniques**;

Les personnes transgenres, les personnes non-binaires font partie des minorités **de genre**;

Les Juifs, les Musulmans, etc. font partie des minorités **religieuses**;

Les lesbiennes, les bisexuels, etc. font partie des minorités **sexuelles**.

Une personne peut être à la croisée de plusieurs minorités et subir des discriminations multiples : par exemple une femme noire, un maghrébin homosexuel, ...

Prendre en compte le poids des discriminations liées à l'appartenance à plusieurs minorités s'appelle **intersectionnalité**.

¹ Pour des détails chiffrés, l'on se réfèrera utilement à :

Pour les écarts salariaux : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/ecart-salarial>

Pour la sous-représentativité des femmes dans des postes à responsabilité, voir par exemple cet article : <https://www.rtbef.be/info/dossier/le-scan/detail-le-scan-davantage-de-femmes-a-des-postes-strategiques-un-moyen-d-aller-vers-plus-de-parite-mais-aussi-plus-d-efficacite-pour-les-entreprises?id=1-0712278>

Concernant le nombre de féminicides en Belgique : <http://stopfemicide.blogspot.com/>

Ensuite, l'enseignant.e peut orienter la réflexion sur les **discriminations** que les minorités subissent :

Qu'est-ce qu'est une discrimination ? Peut-on donner des exemples de discriminations ? Y a-t-il des **degrés** de gravité dans les discriminations ?

L'on pourra éventuellement dresser une liste des discriminations citées par les élèves et leur degré de gravité, comme la discrimination à l'embauche, le délit de faciès, les insultes, la moquerie, le harcèlement, les menaces, la violence physique, le meurtre, ...

Si l'on veut aller plus loin, d'autres questions, plus délicates, peuvent être posées aux élèves : ont-ils, ont-elles déjà vu, lu, entendu des propos discriminants, injurieux, menaçants à l'égard de personnes appartenant à l'une ou l'autre minorité ? Et, en dehors des réseaux sociaux (où de tels propos sont fréquents) ont-ils, ont-elles déjà assisté à des actes d'hostilité verbale ou physique à l'égard de ces personnes ? Et quelle a été leur réaction ? Y a-t-il d'après elles et eux des bonnes manières de réagir ? Si oui, quels sont les obstacles qui pourraient empêcher de telles réactions ? Que pourraient-ils ou elles faire pour contourner ces obstacles ?

Il peut également être utile d'entamer une réflexion sur la **violence** et sa **représentation**. Quelques questions préalables pourront être posées avant la projection, pour être prolongées après la vision du film.

L'on pourra ainsi demander aux élèves s'ils ont déjà été soumis à des images violentes. Par quel biais le plus fréquent ? Le cinéma, la télévision, youtube, etc. ? S'agit-il d'images issues du réel (actualités, smartphones, etc.) ou de la fiction (séries, film) ?

Ce sera ainsi l'occasion de savoir si certain.e.s y sont plus sensibles que d'autres, et de les avertir que le film qu'ils vont aller voir traite de l'agression violente, montrée de manière **réaliste**, d'une personne issue d'une minorité.

APRÈS LA VISION DU FILM

On commencera par recueillir les premières réactions des élèves. Il est vraisemblable que la violence de la longue séance du meurtre de Brahim aura marqué les esprits. Ce sera l'occasion de revenir sur la discussion entamée avant la projection sur la violence et sa représentation.

Pour clarifier ces premières impressions, l'on peut demander à chaque élève de noter sur une échelle de 1 à 10 le niveau de violence ressenti. Par comparaison, on notera sur la même échelle un titre de film qui aura été perçu comme moins violent et un autre comme plus violent. On peut également poser la question des images d'actualités dont certaines peuvent être ressenties comme traumatisantes.

Une première réflexion s'amorcera ainsi autour de questions sur la violence — ressentie plus ou moins durement, du film **Animals**. Cette impression est-elle due :

- aux faits eux-mêmes
- à l'authenticité du fait divers mis en scène
- à la longueur de la séquence et à la progression des violences commises
- à la manière de montrer/filmer les événements
- à la personnalité des différents protagonistes

Enfin, on demandera si la mise en scène de la violence est justifiée. Peut-on par ailleurs faire une comparaison (sur le plan moral mais aussi cinématographique) avec d'autres représentations de la violence ? Y a-t-il d'autres moments de violence (pas forcément physique) dans le film ? Quand ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Ont-ils déjà entendu des termes comme transphobe, islamophobe, grossophobe ?

Pour aller plus loin, d'autres questions peuvent être posées : peut-on faire partie de plusieurs groupes minoritaires ? Les femmes, bien qu'elles soient légèrement majoritaires dans la population, font-elles partie d'une minorité ?

D'après eux, que ressentent les personnes qui savent faire partie d'une minorité ? De la fierté, de la honte, de la colère, un autre sentiment ?

La construction du film

La réflexion précédente aura permis une première analyse, même sommaire, de la séquence centrale. De façon très visible, le film est en effet construit comme un triptyque. Cette construction originale mérite qu'on s'y attarde.

Même si la réponse peut paraître évidente, demandons aux élèves combien de parties ils peuvent distinguer dans le film, et surtout quels sont les critères qui permettent de distinguer ces différentes parties. Sur ce point, les réponses peuvent diverger.

Le critère de lieu est pertinent pour distinguer la première partie qui se déroule dans la maison familiale de Brahim. Mais la seconde est plus floue puisque l'on voit Brahim partir à la recherche de Thomas dans un bar gay avant d'être embarqué dans la voiture des quatre complices et d'être entraîné dans un terrain vague où il sera mis à mort.

Une caractéristique cinématographique joue ici un rôle très visible puisqu'à cet endroit, les violences les plus graves seront filmées exclusivement par des téléphones portables. Le retour à l'écran large d'une caméra de cinéma marque alors de façon nette le début de la troisième partie.

Deux autres critères faciles d'utilisation, comme le temps et les personnages accentuent encore cette tripartition. Il est ainsi facile de construire un tableau comme celui-ci :

	Lieu	Temps	Personnages
Première partie	la maison familiale	l'après-midi	Brahim
Deuxième partie	la ville, l'auto, le terrain vague	le soir, la nuit	Brahim et les quatre complices
Troisième partie	chez Loïc, à la salle de fêtes	la matinée	Loïc

Mais quel est le sens de cette construction ? Est-elle originale, surprenante, interpellante ?

Sans anticiper les réponses, on peut sans doute souligner le caractère relativement inattendu de la troisième partie : on aurait pu croire que le film allait s'arrêter après la séquence du meurtre, très éprouvante. Or le film se prolonge, et cette dernière partie n'est pas un simple épilogue, et il brosse un portrait d'un seul des meurtriers : Loïc. Ce choix est évidemment significatif, comme l'est certainement la première partie. Cette fête de famille autour de la mère de Brahim, même si elle se base sur des faits réels, n'est pas une simple introduction, une description

rapide du principal protagoniste, et est au contraire largement développée avec de multiples enjeux et des personnages aux caractéristiques différentes.

Pour expliciter le sens de cette construction, l'on peut suggérer aux élèves de comparer ces deux parties, la première et dernière : quelles relations entretiennent-elles ? Y a-t-il des similitudes entre elles ? Et des différences ? Qu'apprend-on sur Brahim dans la première partie ? Et sur Loïc dans la dernière ?

Les personnages

La construction du film permet déjà d'aborder la question des personnages. Ceux-ci ne se résument pas à la simple opposition entre bourreaux et victimes. Ils sont au contraire finement caractérisés par de multiples éléments de personnalité et par des relations complexes. Quelques questions orienteront ici encore la réflexion.

Brahim

- Pourquoi Brahim téléphone-t-il à plusieurs reprises à Thomas ? Quelle est son intention ?
- Comment caractériser les personnages autour de Brahim ? Sont-ils hostiles, amicaux, aimants même ? Que savent-ils de l'homosexualité de Brahim ? Pourquoi son frère Mehdi l'interpelle-t-il dans la descente du garage ?
- Le père de Brahim a préparé un discours pour célébrer l'anniversaire de sa femme ? Qu'en pense Brahim ? Pourquoi le filme-t-il de l'extérieur ? Quel sens peut-il donner à ce discours ?

Pour terminer cette discussion, on pourra revenir sur le titre du film, **Animals**. En quoi s'applique-t-il aux protagonistes, principalement aux meurtriers ? à Loïc en particulier ?

Les protagonistes du meurtre

- Se souvient-on suffisamment d'eux pour les différencier ? Outre Loïc, il y a Geoffroy (surnomme Geoff'), Milos et Christophe : est-il possible de les caractériser plus précisément ? Y a-t-il un meneur ? un ou des suiveurs ? ou bien sont-ils tous actifs à leur manière ?
- Comment caractériser les rapports entre ces quatre protagonistes ? Quel type d'échange ont-ils ?
- Y a-t-il une dynamique du groupe qui explique l'escalade de la violence ? Pourquoi y participent-ils tous d'une façon ou d'une autre ?
- Pourquoi Milos dit-il à Brahim de foutre le camp à la station-service avant de se raviser et de participer violemment aux sévices infligés à Brahim ?
- L'alcool ou la drogue sont-ils des excuses possibles à leur comportement ? ou au contraire un révélateur de leur personnalité ?

Loïc

- Pourquoi le réalisateur choisit-il de s'attarder sur ce personnage ? Qu'a-t-il de différent des trois autres ?
- Que trouve-t-il dans le meurtre de Brahim ? Une satisfaction, un épanouissement, une révélation ? En quoi est-il transformé, même si c'est en mal ?
- Que doit-on comprendre de ses relations avec son beau-père ? Et du mariage de son père ?
- Peut-on parler d'une révélation pour les spectateurs et spectatrices dans la troisième partie ? Si c'est le cas, en quoi éclaire-t-elle la personnalité de Loïc ?

LE TRAVAIL DE MISE EN SCÈNE

Certaines caractéristiques de la mise en scène ont déjà été relevées comme l'usage de téléphones portables pour filmer sous différents angles la scène du meurtre. Mais les élèves auront certainement été sensibles à d'autres caractéristiques importantes de cette mise en scène. Ils ne connaissent pas nécessairement les termes techniques qui permettraient de mener une discussion à ce propos. On en proposera quelques-uns qu'on leur soumettra avant de lancer la discussion.

- LES PLANS-SÉQUENCES : comme son nom l'indique, un plan-séquence consiste à filmer une séquence plus ou moins longue (de quelques dizaines de secondes plusieurs minutes) sans coupe, sans interruption. Dans un montage plus classique, il y a de multiples coupes (après dix, vingt, trente secondes) et différentes prises de vues sur le même personnage ou d'autres protagonistes (comme dans un dialogue où la caméra passe rapidement d'un interlocuteur à l'autre).
- LA CAMÉRA PORTÉE : aujourd'hui au cinéma, les plans-séquences sont très souvent réalisés avec une caméra portée soit à l'épaule, soit avec un dispositif stabilisateur fixé sur un harnais appelé steadicam. C'est le cas en particulier lorsque la caméra suit ou accompagne un personnage en mouvement, qui se déplace ou se faufile d'un lieu à l'autre.
- UN CADRE RAPPROCHÉ : le format choisi par Nabil Ben Yadir, qu'on appelle 4/3 (c'est-à-dire le rapport entre la largeur et la hauteur de l'écran) est relativement rare au cinéma aujourd'hui où l'on préfère un format plus allongé (jusqu'au CinemaScope dont le rapport est de 2,31 sur 1). Ce cadre resserré peut notamment donner l'impression de nous

rapprocher des personnages, jusqu'à éventuellement se sentir **trop** proches et avoir une sensation **d'étouffement**.

- LE TEMPS RÉEL : le temps réel signifie que la durée de la projection correspond à la durée des événements mis en scène. Le temps réel caractérise rarement tout un film mais seulement certaines séquences. Les plans-séquences sont nécessairement en temps réel. Mais entre les plans interviennent très souvent des coupes parfois imperceptibles qui permettent de procéder par ellipses (minuscules ou plus importantes) qui raccourcissent la durée des séquences pour les dynamiser. Mais un cinéaste peut faire le choix inverse et faire ainsi ressentir de façon plus nette le passage du temps.

Ces différentes caractéristiques se retrouvent certainement dans le film *Animals*, mais avec des accentuations différentes selon les moments. Ainsi, on demandera aux élèves si, à leur avis, ces procédés se retrouvent bien dans le film, puis on les invitera à préciser à quel moment chacun d'entre eux a été particulièrement ressenti au cours de la projection. Ce sera l'occasion de mettre en évidence certaines différences de sensibilité dans la perception d'un même film. On demandera également d'essayer d'interpréter plus avant ces choix de mise en scène : pourquoi de telles manières de faire ? Quelles impressions, quelles émotions suscitent-elles ? Pourquoi les ressent-on plus intensément à certains moments ?

Enfin, des élèves auront peut-être remarqué d'autres procédés que ceux évoqués, parfois à l'opposé de ceux-ci comme par exemple un montage extrêmement découpé et haché.

Le propos du film

Les intentions de Nabil Ben Yadir en réalisant **Animals** sont claires : il s'agit de dénoncer l'homophobie qui peut conduire jusqu'au meurtre. Le réalisateur ne s'est pas contenté de mettre en scène un **fait divers**, mais dénonce plus largement un **fait de société**, cette homophobie et la violence à laquelle elle peut conduire. Comme on l'a vu, le film ne se résume pas à illustrer la dérive meurtrière de quatre individus violents et intolérants.

Comment alors comprendre notamment la construction du film en trois parties ? Qu'est-ce que nous dit le film dans sa première partie de la relation de Brahim avec sa famille ? Qu'est-ce qui est en jeu dans toute cette partie ?

Par ailleurs, comment appréhender la partie centrale du film qui détaille largement les interactions entre les complices meurtriers ? L'homophobie, aussi agissante soit-elle, explique-t-elle seule leur geste ? D'autres caractéristiques — violence verbale continue, valorisation de soi, machisme, abaissement de l'autre... — jouent-elles un rôle ?

Pourquoi enfin donner une telle place à Loïc ? Après la violence extrême de ses gestes, le film nous montre-t-il un animal (comme le titre semble le suggérer) ou simplement un être humain ? Les élèves ont-ils déjà entendu l'expression « la banalité du mal » (cf. encadré ci-dessous) ? Est-ce que ce concept s'applique dans ce cas ?

On aborde ainsi une question philosophique plus large et sans doute plus troublante qui dépasse le cadre strict du film : a-t-on déjà rencontré des personnes qui ressemblent, par leurs attitudes, par leur propos, aux quatre meurtriers ? De tels comportements paraissent-ils tout-à-fait exceptionnels ou au contraire relativement courants ? Et quelles minorités sont dans ce cas plus particulièrement visées ?

Violence verbale et liberté d'expression

Dans le film, les quatre meurtriers utilisent abondamment des termes particulièrement insultants. L'on assiste également à un phénomène de **répétitions** des mêmes mots.

L'on pourra interroger les élèves sur la portée de leur langage et des insultes : comment les quatre meurtriers s'adressent-ils à Brahim ? Que savent-ils de Brahim ?

Pourquoi répètent-ils les mêmes insultes, à quoi servent-elles, par rapport à ce qu'ils font à Brahim ? Comment se parlent-ils entre eux ?

Plus largement, pensez-vous qu'on puisse tout dire ? A tout le monde ? La liberté d'expression a-t-elle des limites ? L'utilisation de certains mots peut-elle provoquer des réactions ? Avez-vous des exemples de discours (médiatique, par exemple) qui ont des effets concrets ?¹

¹ En droit belge, la liberté d'expression est garantie pour tous les individus. Mais plusieurs lois minorent ce principe : la loi dite « Moureau » du 31 juillet 1981, qui sanctionne les discours de haine mais aussi les discriminations et le harcèlement ; et la loi dite « mémorielle » du 23 mars 1995 qui sanctionne des propos négationnistes ou révisionnistes du génocide commis par le régime nazi.

LA BANALITÉ DU MAL

Ce concept a été développé par Hannah Arendt, philosophe du XX^{ème} siècle, dans un ouvrage intitulé **Eichmann à Jérusalem** et dont le sous-titre est **Rapport sur la banalité du mal**. Il reprend en fait une série d'articles rédigés pendant la tenue du procès Eichmann pour le New Yorker.

L'ouvrage en question détaille le procès d'Adolf Eichmann, fonctionnaire dévoué du parti nazi, artisan logistique de la solution finale (c'est à dire l'élimination de tous les Juifs d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale, ce qui est maintenant appelé le génocide des Juifs d'Europe) dont le zèle s'est en partie expliqué par **l'obéissance aux ordres** et **le respect de la bureaucratie**.

Pour Arendt, faire le mal, dans ce cas, émane donc non pas forcément d'une volonté malfaisante, mais de personnes « normales » qui obéissent et appliquent les ordres. Bien que créé dans le contexte des crimes perpétrés par le régime nazi, ce concept s'est popularisé pour décrire par extension le décalage entre l'atrocité de crimes commis et le manque de pensée et la médiocrité de l'individu qui les commet, son obéissance sans réfléchir à une autorité.

Extrait

« C'est la pure absence de pensée – ce qui n'est pas du tout la même chose que la stupidité – qui lui a permis de devenir un des plus grands criminels de son époque. Et si cela est « banal » et même comique, si, avec la meilleure volonté du monde, on ne parvient pas à découvrir en Eichmann la moindre profondeur diabolique ou démoniaque, on ne dit pas pour autant, loin de là, que cela est ordinaire. (...) Qu'on puisse être à ce point éloigné de la réalité, à ce point dénué de pensée, que cela puisse faire plus de mal que tous les mauvais instincts réunis qui sont peut-être inhérents à l'homme – telle était effectivement la leçon qu'on pouvait apprendre à Jérusalem. »

Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, Folio histoire, p. 495.

Quelques détails du film

Pour finir, de nombreux autres éléments du film méritent qu'on y revienne de manière plus détaillée, que ce soit au cours des discussions précédentes ou de façon plus informelle en fin de rencontre.

Il n'est pas possible de les citer tous, mais on peut évoquer par exemple :

- Brahim se blesse au doigt en transportant une table : cet événement en apparence accessoire n'a-t-il pas un sens symbolique ? ou prémonitoire ? ou autre ?
- Après la discussion houleuse avec son frère, Brahim se retrouve plongé dans le noir à l'entrée du garage : quelle impression produit ce minuscule incident ?
- Pourquoi Brahim filme-t-il le discours de son père de l'extérieur comme s'il volait ces images ?
- Que reproche Milos à Brahim ? Qu'est-ce qui provoque sa colère ?
- Pourquoi Milos et Geoff' se disputent-ils à plusieurs reprises à propos des clés ?
- La scène de torture suivie du meurtre est filmée uniquement avec des téléphones portables : comment comprendre que les meurtriers se filment de cette manière ? Est-ce que cela révèle quelque chose de leur mentalité ?
- Pourquoi Loïc s'éloigne-t-il de la scène du meurtre pour monter sur un petit remblai où il crie violemment ?
- Pourquoi les discussions de Loïc chez lui sont-elles aussi tendues et violentes ?
- À quel moment, sans doute différent pour chacun, les élèves ont-ils compris que le père de Loïc se remariait avec un homme ?
- Pourquoi Loïc accorde-t-il une telle attention à son costume ?
- Que peut signifier le tremblement qui saisit la main de Loïc au mariage de son père ?
- Etc.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

QUELQUES FAITS

FÉVRIER 2013

Entrée en vigueur de l'article 405 quater du code pénal, où des actes motivés par la haine homophobe (ou d'autres types de haine) sont punis de peines plus lourdes.

2014

Création de la fondation Ihsane Jarfi sous l'impulsion de son père et avec le soutien du monde politique

MAI 2018

Plan d'action interfédéral contre l'homophobie

D'après un sujet sur la RTBF à cette occasion, 3 personnes sur 10 de la communauté LGBTQIA+ ont été victimes de violences physiques graves

OCTOBRE 2018

Création du premier refuge pour jeunes lgbt, à Bruxelles

2019

Ouverture du refuge Ihsane Jarfi, hébergement d'urgence pour des jeunes LGBT (personnes lesbiennes, gays, bi ou transgenres) de plus de 18 ans qui se retrouvent sans logement suite à une rupture avec leur milieu social et/ou familial.

OCTOBRE 2021

Nouveau décret audiovisuel qui permet aux citoyen.ne.s de porter plainte lorsqu'ils et elles estiment qu'il y a eu « promotion de la discrimination » dans les médias. Avant, il fallait une « incitation » à la discrimination. Or la notion de « promotion » est théoriquement plus large et pourrait donc permettre de mieux lutter contre les discriminations.